

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

### Séance du 8 Avril 2021

L' an 2021 et le 8 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes sous la présidence de Madame CONAN Marylène, Maire

**Présents :** Mme CONAN Marylène, Maire, M. LE CADRE Jean, Mme LE MOAL Agnès, Mme CARTRON Martine, M. BROHAN Christophe, Mme LE DÛ Brigitte, M. LEDAN David, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, M. SAMSON Ludovic, M. DAUPHIN Eric, M. CROCHU Alexandre, Mme DELESTRE Catherine, Mme FAUBOURG Luzia, Mme HARNAY Anne-Armelle, Mme HERPE Stéphanie, Mme BERARD Patricia, M. LALLEMENT Denis, M. LE BERRE Philippe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, Mme LE GARNEC Françoise, M. LE JALLE Régis, M. RENY Victor, M. MONSARD Dominique, M. BRUNEBARBE Gilles

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ANNEZO Léa à Mme FAUBOURG Luzia

Absent(s) : M. LUHERNE Xavier

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 25

Date de la convocation : 02/04/2021

Date d'affichage : 02/04/2021

A été nommé secrétaire : M. CROCHU Alexandre

## I - Objet des délibérations

### SOMMAIRE

- 1/ Comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes – Exercice 2020
- 2/ Comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes – Exercice 2020
- 3/ Affectation des résultats – budget général
- 4/ Affectation des résultats – budget atelier relais
- 5/ Affectation des résultats – budget lotissement de Coët Ruel
- 6/ Affectation des résultats – budget lotissement le Clos des Noisetiers
- 7/ Affectation des résultats – budget lotissement le Clos Doris
- 8/ Affectation des résultats – budget photovoltaïque du boulodrome
- 9/ Contributions directes
- 10/ Budget primitif 2021 : budget principal et budgets annexes
- 11/ Adhésion à l'association Clim'Actions Bretagne Sud
- 12/ Subvention à NEO EMPLOIS

En préambule, Madame le Maire explique le motif de changement du lieu de réunion. Elle indique également qu'un agent du service administratif venant d'être testé positif au Covid, la mairie sera fermée au public, par précaution, jusqu'au 16 avril inclus. Les services pourront être joints par courriel et par téléphone.

Compte rendu du 18 mars 2021 : pas d'observations sur le compte-rendu, mais une observation concernant un problème technique de lecture, par quelques élus, du fichier transmis, par courriel.

## **1/ Comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes – Exercice 2020**

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les recettes ont été légalement constatées et les dépenses suffisamment justifiées ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE, A L'UNANIMITÉ :**

**Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable du Trésor concernant :**

- **le budget général**
- **les budgets annexes :**
  - **le budget atelier relais**
  - **le budget lotissement Coët Ruel**
  - **le budget lotissement le Clos des Noisetiers**
  - **le budget lotissement le Clos Doris**
  - **le budget photovoltaïque du boulodrome**

**Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

## **2/ Comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes – Exercice 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Ludovic SAMSON, Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2020 qui peut se résumer ainsi.

**Budget principal :**

VUE D'ENSEMBLE				A1
EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 222 915,51	G 3 998 598,12
	Section d'investissement	B	2 804 172,46	H 4 370 562,97
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I 360 584,57
	Report en section d'investissement (001)	D	2 337 565,45	J 0,00
		=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	8 364 653,42	= G+H+I+J 8 729 745,66
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F	517 500,00	L 328 912,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	517 500,00	= K+L 328 912,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 222 915,51	= G+I+K 4 359 182,69
	Section d'investissement	= B+D+F	5 659 237,91	= H+J+L 4 699 474,97
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	8 882 153,42	= G+H+I+J+K+L 9 058 657,66

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, par 24 POUR et 1 CONTRE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

**Budget atelier relais :**

VUE D'ENSEMBLE				A1
EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G 26 403,84
	Section d'investissement	B	0,00	H 26 776,02
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I 0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J 4 933,17
		=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	0,00	= G+H+I+J 58 113,03
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+I+K 26 403,84
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L 31 709,19
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	0,00	= G+H+I+J+K+L 58 113,03

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

**Budget lotissement de Coët Ruel :**

VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 162,72	G	0,00
	Section d'investissement	B	30 958,81	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	474 736,63 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	406 411,25 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	33 121,53	= G+H+I+J	881 146,88
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 162,72	= G+I+K	474 736,63
	Section d'investissement	= B+D+F	30 958,81	= H+J+L	406 411,25
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	33 121,53	= G+H+I+J+K+L	881 146,88

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

**Budget lotissement le Clos des Noisetiers :**

VUE D'ENSEMBLE			
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	66 859,88	-
	Section d'investissement	600 000,00	5 404,80
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	395 750,55	
	Report en section d'investissement (001)		112 534,19
TOTAL (réalisations + reports)		1 062 610,43	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	-	-
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	462 610,43	-
	Section d'investissement	600 000,00	117 938,99
	TOTAL CUMULE	1 062 610,43	117 938,99

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

**Budget lotissement le Clos Doris :**

VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	11 640,70	G	294 365,94
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,59
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	168 453,45	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	170 094,15	= G+H+I+J	294 366,53
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	11 640,70	= G+I+K	294 365,94
	Section d'investissement	= B+D+F	168 453,45	= H+J+L	0,59
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	170 094,15	= G+H+I+J+K+L	294 366,53

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

**Budget photovoltaïque du boulo-drome :**

VUE D'ENSEMBLE				A1			
EXECUTION DU BUDGET							
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	0,00	G	4 013,29	G-A	4 013,29
	Section d'investissement	B	0,00	H	1 935,12	H-B	1 935,12
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00	I	0,00		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	12 845,81		
		=		=			
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	0,00	Q= G+H+I+J	18 794,22	=Q-P	18 794,22

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

### 3/ Affectation des résultats – budget général

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2020 du budget général. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

<b>SECTION de FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2020	3 998 598.12	Recettes 2020	4 370 562.97
Dépenses 2020	3 222 915.51	Dépenses 2020	2 804 172.46
Solde	+ 775 682.61	Solde	+ 1 566 390.51
Intégration opération		Report solde 2019	- 2 367 719.64
Ordre non budgétaire	- 4 558.20	Intégration opération	
Report solde 2019	<u>0</u>	Ordre non budgétaire	+ 248 097.24
Solde cumulé	+ 771 124.41	Solde cumulé	- 553 231.89
Auquel s'ajoute le résultat de clôture du lotissement de Keravello Nevez suite à la délibération n° 2020/031 du 27/02/2020 (intégration à réaliser par le Comptable) :		Restes à réaliser dépenses	517 500
		Restes à réaliser recettes	328 912
	+ 137 517.78	(Solde en tenant compte des Restes à réaliser)	- 328 912
Soit un total cumulé de :	+ 908 642.19		

Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :

– **Section d'investissement**

Recettes : Art. 1068 - Réserves	:	908 642.19
– Dépenses : Art. 001 -Déficit reporté	:	- 553 231.89

Après en avoir délibéré, adopté par 25 POUR et 1 CONTRE

### 4/ Affectation des résultats – budget atelier relais

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2020 du budget atelier relais. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

<b>SECTION de FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2020	26 403.84	Recettes 2020	26 776.02
Dépenses 2020	0	Dépenses 2020	0
Solde	+ 26 403.84	Solde	26 776.02
Report solde 2019	<u>0.40</u>	Report solde 2019	+ 4 933.17
Solde cumulé	+ 26 404.24	Solde cumulé	31 709.19
		Restes à réaliser dépenses	0
		Restes à réaliser recettes	0

Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :

– Section d'investissement

Recettes : Art. 1068 Réserves	26 404.24
Recettes : Art. 001 Excédent reporté	31 709.19

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

**5/ Affectation des résultats – budget lotissement de Coët Ruel**

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2020 du budget du lotissement Coët-Ruel. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

<b>SECTION de FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2020	0	Recettes 2020	0
Dépenses 2020	- 2 162.72	Dépenses 2020	30 958 .81
	- 2 162.72	Solde	- 30 958.81
Report solde 2019	+ 474 735.63	Report solde 2019	+ 406 411.25
Solde cumulé	+ 472 572.91	Solde cumulé	+ 375 452.44

Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :

– Section de fonctionnement :

Recettes : Art. 002- excédent reporté :	472 572.91
---	------------

– Section d'investissement :

Recettes : 001 – excédent reporté :	375 452.44
-------------------------------------	------------

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

**6/ Affectation des résultats – budget lotissement le Clos des Noisetiers**

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2020 du budget du lotissement Clos des Noisetiers. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

<b>SECTION de FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2020	0	Recettes 2020	+ 5404.80
Dépenses 2020	- 66 859.88	Dépenses 2020	- 600 000.00
	- 66 859.88	Solde	- 594 595.20
Report solde 2019	+ 395 750.55	Report solde 2019	+ 112 534.19
Solde cumulé	+ 328 890.67	Solde cumulé	- 482 061.01

Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :

– **Section d'investissement :**

Recettes : Art. 1068 – Réserves	:	328 890.67
Dépenses : Art. 001 – déficit reporté	:	- 482 061.01

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

**7/ Affectation des résultats – budget lotissement le Clos Doris**

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2020 du budget du lotissement Clos Doris. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

<b>SECTION de FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2020	294 365.94	Recettes 2020	0.59
Dépenses 2020	- 11 640.70	Dépenses 2020	0
	+ 282 725.24	Solde	+ 0.59
Report solde 2019		Report solde 2019	- 158 453.45
Solde cumulé	+ 282 725.24	Solde cumulé	- 158 452.86

Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :

– **Section d'investissement :**

Recettes : Art. 1068- réserves	:	+ 282 725.24
Dépenses : Art. 001 – Déficit reporté	:	- 158 452.86

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

**8/ Affectation des résultats – budget photovoltaïque du boulodrome**

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2020 du budget photovoltaïque boulodrome. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

<b>SECTION de FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2020	4 013.29	Recettes 2020	1 935.12
Dépenses 2020	0	Dépenses 2020	0
	+ 4 013.29	Solde	1 935.12
Report solde 2019	0	Report solde 2019	12 845.81
Solde cumulé	+ 4 013.29	Solde cumulé	+ 14 780.93



**Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :**

**– Section d'investissement :**

Recettes : Art. 1068 - Réserves	:	4 013.29
Recettes : Art. 001 – Excédent reporté	:	14 780.93

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité**

**9/ Contributions directes**

Madame le Maire expose que, conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'ajouter au taux communal de taxes foncières sur les propriétés bâties 2020 (31.97 % pour Sulniac). Le taux global d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties reste identique pour les contribuables. Pour Sulniac, le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève donc à 47.23 %.

En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Pour information, l'évolution des bases entre 2020 et 2021 est de :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : + 0.94 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : + 0.49 %

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **De maintenir ces taux d'imposition**
- **De fixer, donc, les taux, pour 2021 de la façon suivante :**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47.23 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.41 %**
- **D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

## 10/ Budget primitif 2021 : budget principal et budgets annexes

Vu la délibération n° 2021/016 du 18 mars 2021, portant débat sur le rapport d'orientations budgétaires ;

Considérant les projets de budgets primitifs présentés pour l'exercice 2021 qui peuvent se résumer ainsi :

### **Budget général :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	4 117 926.78	4 117 926.78
<b>INVESTISSEMENT</b>	4 673 731.89	4 673 731.89
<b>TOTAL</b>	8 791 658.67	4 673 731.89

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, PAR 25 POUR et 1 ABSTENTION le budget primitif de l'exercice 2021, concernant le budget général.

### **Budget atelier relais :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	28 000.00	28 000.00
<b>INVESTISSEMENT</b>	58 113.43	58 113.43
<b>TOTAL</b>	86 113.43	86 113.43

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'UNANIMITE, le budget primitif de l'exercice 2021, concernant le budget atelier relais.

### **Budget lotissement de Coët Ruel :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	195 500.00	689 025.35
<b>INVESTISSEMENT</b>	566 452.44	566 452.44
<b>TOTAL</b>	761 952.44	1 245 477.79

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'UNANIMITE, le budget primitif de l'exercice 2021, concernant le budget "lotissement de Coët Ruel".

### **Budget lotissement Le Clos des Noisetiers :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	971 200.00	971 200.00
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 453 261.01	1 453 261.01
<b>TOTAL</b>	2 424 461.01	2 424 461.01

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'UNANIMITE, le budget primitif de l'exercice 2021, concernant le budget "lotissement Le Clos des Noisetiers".

### Budget lotissement le Clos Doris

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	520 094.15	520 094.15
INVESTISSEMENT	583 547.01	583 547.01
TOTAL	1 103 641.16	1 103 641.16

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'UNANIMITE, le budget primitif de l'exercice 2021, concernant le budget "lotissement le Clos Doris".

### Budget photovoltaïque du boulodrome

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 000.00	4 000.00
INVESTISSEMENT	18 794.22	18 794.22
TOTAL	22 794.22	22 794.22

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'UNANIMITE, le budget primitif de l'exercice 2021 concernant le budget "photovoltaïque du boulodrome".

### 11/ Adhésion à l'association Clim'Actions Bretagne Sud

Monsieur LE CADRE expose que Clim'actions Bretagne Sud est un laboratoire d'idées et de projets pour anticiper et agir face au changement climatique. L'association a pour objectif de mobiliser citoyens, associations, collectivités, entreprises afin d'adapter le territoire aux conséquences du changement climatique. Dans ce but, Clim'actions Bretagne Sud fait la promotion des projets et initiatives positives reproductibles et anime des actions contribuant à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et facilitant l'adaptation aux changements.

Les adhérents apportent leur soutien moral et financier à l'association et peuvent participer aux actions animées par Clim'actions :

- Ateliers éducatifs dans les écoles, collèges et lycées
- Programme Forêt et Climat
- Programme Clim'impact
- Accompagnement de projets en lien avec le climat (PCAET)

Les collectivités adhérentes sont destinataires de la lettre d'information Clim'actions et sont invitées aux évènements organisés par l'association.

Le montant de l'adhésion s'élève à 0.05 € par habitant, soit pour Sulniac : 190.10 €

Pour mémoire, des actions ont déjà été réalisées sur la commune : plantations de Kergaté.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adhérer à l'association Clim'actions Bretagne Sud
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération.

Monsieur LE CADRE informe sur le fonctionnement de l'association et le rôle de la commune.

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

## **12/Subvention à NEO EMPLOIS**

Madame LE MOAL expose qu'en complément du Point Accueil Emploi (PAE), l'Association Intermédiaire Néo Emplois propose aux demandeurs d'emploi des missions de travail, locales et rémunérées, chez les particuliers, entreprises, associations ou collectivités. Ces missions de travail participent concrètement à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

L'association Néo Mobilité permet également le retour à l'emploi en apportant des réponses locales aux problématiques de mobilité grâce à la location solidaire de véhicules et une auto-école solidaire itinérante qui se déploie depuis le PAE d'ELVEN.

L'association Néo Emplois sollicite la subvention annuelle de la commune, à hauteur de 2.80 € par habitant (population municipale), soit 10 399.20 €

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'attribuer à Néo Emplois, une subvention, au titre de l'année 2021, d'un montant de 10 399.20 €, correspondant à 2.80 € par habitant**
- **D'autoriser, Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute formalité et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération.**

*Madame le Maire revient sur l'historique de l'association et son fonctionnement actuel. Elle précise également que France Services, qui sera bientôt à Elven, accueillera le PAE, alors qu'actuellement le PAE est géré par Néo emplois. A une question sur l'effectif, Madame le Maire indique l'effectif du PAE est de 1.4 ou 1.6. Madame LE MOAL revient sur l'expérience en insertion de Néo Emplois. A une question sur les locaux du PAE d'ELVEN, Madame le Maire indique que France Services sera à ELVEN, mais qu'il reste des travaux à faire dans le local prévu et l'organisation reste également à mettre en place. A une question sur le nombre de France services dans le secteur, Madame le Maire indique qu'il y en a 3 (existantes ou en cours) sur le territoire de GMVA, voire 4 avec un projet éventuel à l'ouest. Sur le secteur de SULNIAC, mais hors GMVA, il en existe également 1 à QUESTEMBERG. En ce qui concerne l'intégration du PAE dans France Services, Madame le Maire revient également sur la CLECT qui reste en question, mais regrette que toutes les communes de l'ex-canton d'ELVEN risquent de ne pas être impactées de la même façon.*

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

## **II - Décisions du maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire**

<b>Date</b>	<b>Motifs</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant (€ HT)</b>
21/03/2021	Eglise St Pierre : Travaux de couverture	BRIERO - Mauron	11 000.00

## **III- DPU**

Madame le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs délégués conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, rend compte des déclarations d'aliéner reçues en mairie.

#### **IV - Infos sur dossiers en cours**

➤ Monsieur LE CADRE :

- Regrette de ne pas avoir pu mettre en place des réunions de commissions en raison de la crise sanitaire. La commune doit être inscrite au concours d'embellissement, dans le cadre des engagements « station verte », il appartiendra à la commission de décider de la procédure à mettre en œuvre auprès des habitants
- Proposer une réunion sur site, au parking du goh-len, concernant des travaux à effectuer. Cette réunion s'adresse plus particulièrement aux membres de la commission voirie, mais tous les élus intéressés peuvent y participer. Réunion fixée au 15/04 à 18 heures sur place
- Informe qu'un groupe de réflexion a été créé pour travailler sur les panneaux informatifs, en lien avec la biodiversité (chemin de la pomme, par exemple)

➤ Monsieur SAMSON :

- Informe de l'installation en cours de l'opticien, avec une ouverture prévue vers le 20 avril

#### **V - Divers**

Un élu informe qu'une pétition est en cours dans son secteur concernant la sécurité ; la divagation de chiens est également évoquée. Madame le Maire lui indique que, dans ces cas-là, il faut prévenir la mairie pour une intervention, les chiens pouvant être conduits en chenil.

Séance levée à 22 h 30

En mairie, le 17/05/2021

Le Maire,

**Marylène CONAN**

